

# HYERES, LA-LONDE-LES-MAURES LA PRESQU'ILE DE GIENS

LES ILES ET LES ÎLOTS AVOISINANTS,  
L'ÉTANG ET LES SALINS DES PESQUIERS ET LES VIEUX SALINS  
ET LE DOMAINE PUBLIC MARITIME CORRESPONDANT

Var  
**50**  
Site Classé

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### Site classé

Décret du 27 décembre 2005

### Propriété

Communale, CDL, Privée

### Superficie

environ 3017 ha dont 1564 ha en DPM

### Autres mesures de protection concernant le site

MHI Batterie du Pradeau, dite Tour Fondue (21/07/1989)

### Abrogation par décret du 27/12/2005 :

SC ancienne batterie Tour Fondue, rocher qui la supporte et terrasse (29/03/1939)

SI presqu'île de Giens, îles et îlots (23/08/1974)

### Autres sites protégés sur les communes

SC Ile de Bagaud (13/06/1949)

SC Ile de Port-Cros (17/03/1930, 25/04/1930, 24/06/1954)

SC Ile de Porquerolles (05/05/1988)

SC Cap Bénat (23/07/1975)



## COMPOSANTE DU SITE

### Motivation de la protection

“Le projet de classement relève de cette catégorie de site littoral méditerranéen pour lesquels, outre la valeur d'exception des territoires concernés, le besoin de maîtriser les pressions de la fréquentation estivale et le développement de l'urbanisation fait partie des raisons qui ont motivé la demande de protection.”

“La vigueur des avis exprimés à l'enquête administrative, favorables au classement ou plus majoritairement défavorables, a été révélatrice de ces antagonismes et souvent d'une mauvaise compréhension des effets du classement.” (...) “C'est donc le périmètre proposé par la DIREN PACA, amputé de quelques parcelles sur la demande du commissaire enquêteur et suite aux demandes de particuliers, qui a été approuvé à l'unanimité par la CDS du Var le 15 décembre 2000.” (...) “Le site s'étend sur la presqu'île de Giens et son tombolo exceptionnel qui enserme ses deux cordons dunaires de 4 km à l'Ouest et 7 km à l'Est. Il comprend également plus à l'Est, au fond de la rade d'Hyères, les Vieux Salins sur la commune de La Londe. Cette séparation du site en deux unités distantes de quelques 4 km est motivée par la similitude des étangs et anciens marais salants, mais également, à une échelle plus large, par un objectif de prise en compte du pourtour de la rade d'Hyère. En effet, après le classement des îles de Porquerolles et Port-Cros ainsi que du Cap Bénat et du Fort de Brégançon, ce dernier classement vient compléter la protection du pourtour de la rade d'Hyères.”

(Extraits du rapport de M.Brodovitch à la CSS du 25 avril 2001)

## Etat actuel

Dans le détail de son contour, la délimitation du site est assez complexe dans la mesure où elle doit exclure les secteurs déjà aménagés ou de moindre intérêt. Quelques situations particulières ont cependant conduit à intégrer dans le périmètre du classement des secteurs partiellement aménagés compte tenu de leur importance dans la lisibilité du site et de la nécessité de maîtriser leur évolution future : les parkings de la Tour Fondue (embarcadère pour les îles), des campings sur le cordon dunaire, au dessus du fort de la Tour Fondue, et à l'Est de la plage à La Londe, un VVF et des cabanons situés à l'Ouest de la presqu'île.

## Observation

Le présent décret du 27/12/2005 du site classé de la presqu'île de Giens et des Vieux Salins précise dans son article 2 que "sont également classés au titre des sites les voies et ouvrages, pour leurs parties jouxtant par leurs deux abords les parcelles classées en application de l'article 1er du présent décret."

L'article 3 du décret stipule : "est également classé le domaine public maritime, sur une distance de 500 mètres en direction du large".

De plus, ce décret abroge les protections antérieures situées sur la presqu'île :

- l'arrêté de classement de l'ancienne batterie de la Tour fondue (23/03/1939)- article 4 ,
- l'arrêté d'inscription de la presqu'île de Giens (23/08/1974), ainsi que les îles et îlots du grand Ribaud, du Petit Ribaud, les îles du Ribaudon, de Port Augier, de la Ratonnière, l'île Longue et de La Redonne - article 5 .

Pour cette dernière abrogation il est précisé : "en tant qu'il concerne le site classé par le présent décret", ce qui laisse entendre que la protection ancienne du site inscrit demeure en dehors du périmètre du nouveau site classé.

## LOCALISATION DU PERIMETRE

Est classé parmi les sites du département du Var, sur le territoire des communes d'Hyères-les-Palmiers et de La Londe-des-Maures, l'ensemble formé par la presqu'île de Giens, les îles et les îlots avoisinants, l'étang et les salins des Pesquiers et les Vieux Salins, d'une superficie de 2990 ha environ, dont 1.590 ha appartenant au domaine public maritime, correspondant aux sections et parcelles indiquées, conformément à la carte au 1/25.000ème et aux plans cadastraux annexés au présent décret.  
(Décret du 27 décembre 2005)

## SITUATION



périmètres du Site Classé ———

Source : IGN-scan100